

L'IDENTITÉ DE L'ESPACE PUBLIC COLONIAL DANS LES GRANDES VILLES MAROCAINES

par Mounia Bennani

Objectif

Rendre compte de l'installation d'un système urbain dans les villes marocaines du Protectorat à travers un système de parcs publics.

Le choix du sujet

Mon travail est parti d'un constat que le patrimoine constitué par les espaces plantés dans les villes marocaines du Protectorat se trouve aujourd'hui dans une situation critique. De nombreuses questions se posent quant à leur devenir : quel est leur statut ? Quelle place occupent-ils dans la société urbaine actuelle ? Quelle politique de gestion faut-il préconiser ?

Ces questions m'ont amenée tout naturellement à m'interroger sur les fondements et sur l'identité de ces espaces publics. D'où une première étape de recherche développée dans le cadre du DEA «*Jardins, paysages, territoires*» qui s'est portée sur l'étude d'un jardin public de la capitale : le parc du «Triangle de vue» de Rabat. Situé entre la ville ancienne traditionnelle (*medina*) et la ville nouvelle française, ce jardin de huit hectares fait partie de ces quelques jardins publics que nous a légué le Protectorat français (1912-1956). La compréhension du contexte historique et politique dans lequel a été conçu ce parc a permis d'apporter certaines conclusions :

- Entièrement inscrit dans la trame urbaine de la ville nouvelle, le jardin du «Triangle de vue» répond clairement à la politique urbaine du Protectorat, à savoir, séparer la ville européenne de la ville «indigène».
- Appartenant au «système de parcs» imaginé par J.C.N. Forestier en 1906, ce parc illustre le nouveau concept de planification expérimenté au Maroc dès 1912 : prévoir un «système d'espaces libres» simultanément au plan de ville pour isoler les différents noyaux urbains.

Cette étude met en évidence le rôle fondateur des parcs et jardins dans l'organisation du tissu urbain de la ville européenne. Elle rend compte de cette relation étroite qui existe entre le jardin, la ville, et le territoire d'une part, et entre la *medina* et la ville nouvelle d'autre part.

Suite à cette première analyse, l'objectif a été de révéler d'une façon plus globale le rôle fondateur de ce «système de parcs» dans la planification urbaine des villes du Protectorat. Le principe étant d'étudier les espaces publics plantés sur l'ensemble des grandes villes marocaines, à savoir, Rabat, Casablanca, Fes, Meknès et Marrakech, qui ont bénéficié d'un premier plan d'urbanisme dressé par Prost dès 1915.

Les hypothèses de recherche

La première année a été une phase d'inventaire et de capitalisation des archives.

Dans un premier temps, il a fallu inventorier l'ensemble des parcs et jardins publics réalisés par les français durant le Protectorat (1912-1956). Cet inventaire a nécessité un aller-retour permanent entre le site et les sources écrites. L'essentiel de cette première étape de la recherche a été consacré à la lecture d'un corpus de textes portant sur les thèmes de la politique du Protectorat, de l'urbanisme, de l'art des jardins... au début du XX^e siècle. Ces sources viennent compléter les archives des fonds privés qui retracent l'activité de cette période, les plus importants étant les fonds Prost et Laprade. Il s'est agi d'analyser les discours européens sur la ville dans l'intention de comprendre les fondements des villes modernes françaises et leur sens. Autrement dit, restituer la mémoire du projet urbain du Protectorat.

Cette phase de prospection m'a permis de définir trois hypothèses qui constitueront la ligne directrice de la thèse :

1 - L'art des jardins a permis de construire l'identité de la ville française du Protectorat.

Cette hypothèse est l'idée centrale que l'on cherchera à développer tout au long de la thèse. Il s'agit de montrer que le «système» de parcs et jardins publics conçu par les français est un système autonome qui répond à une conception purement française de l'espace urbain, le jardin public étant conçu comme un jardin «à la française» structurant la ville moderne. L'espace public en général est pensé comme lieu de projection et de représentation de la société française. Le projet de la ville européenne apparaît comme une mise en scène d'un idéal de civilisation et de modernité.

2 - L'espace public comme lieu de métissage culturel.

Dans cette hypothèse, il s'agit de montrer qu'en dépit de ce désir de créer des cités marocaines à leur image, les français ont toutefois manifesté un souci du respect de l'existant, la mise en valeur du patrimoine local et la compréhension de la culture et des traditions marocaines représentant les fondements de la politique urbaine du Protectorat. C'est cette volonté de rapprochement et de symbiose que l'on retrouve dans les propos de J.C.N. Forestier qui, à travers son analyse des jardins arabo-musulmans, cherche à introduire une nouvelle lecture de la tradition comme outil de recherche sur les jardins modernes. Le général Lyautey, quant à lui, invente une nouvelle doctrine : la «politique indigène», dans un objectif de «sauvegarde de l'art indigène», «des monuments du passé» et de «leur appropriation aux nécessités de la vie moderne avec un souci constant du respect des traditions».

3 - Le modèle de «l'exotique» comme fondement de l'identité de l'espace public du Protectorat.

L'intention est de comprendre à partir de quels modèles ont été conçus les espaces publics des nouvelles villes européennes. On pourrait penser que les Français auraient repris le modèle algérien et tunisien. On retrouve effectivement les mêmes typologies d'espace vert : le mail, l'alignement, le fleurissement (balcons, gares...), la taille en rideaux, les avenues promenades, les mêmes essences végétales (palmier, *Ficus*, *Jacaranda*...). Il s'agit de comprendre le système de représentation de ces espaces plantés et le mode de diffusion de ces modèles notamment par la presse française. Tout un travail de vulgarisation et de sensibilisation à l'art des jardins et à l'embellissement en général était mis en place à travers la publication de revues spécialisées (revue horticole), l'organisation de foires d'expositions, de promenades —conférences dans les jardins, concours de jardins...

L'objectif que l'on cherchera à révéler parallèlement à ces hypothèses sera le point de vue de la population marocaine sur l'œuvre française. On constate, malheureusement, que c'est essentiellement à travers un regard occidental que l'on parvient à reconstituer la mémoire coloniale, les témoignages marocains étant plus rares.

Les grandes thématiques

Dans un second temps, il s'agira de définir les différentes parties de la thèse dans lesquelles seront développées les hypothèses citées :

A - Introduction.

Cette partie introductive a pour objectif de situer l'action de la France au Maroc dans le contexte du début du XX^e siècle. Les grands courants de pensées en matière de ville, d'art des jardins et d'aménagement du territoire seront esquissés. Il s'agira également de resituer le Maroc dans la politique coloniale française en Afrique du Nord ainsi que les grands principes du Protectorat.

B - La politique urbaine du Protectorat.

La politique urbaine du Protectorat apparaît comme une mise en œuvre d'un mythe colonial, le mythe d'une «expérimentation en vraie grandeur au Maroc». La doctrine du général Lyautey consiste à expérimenter un nouveau concept de planification : il impose la séparation complète de la *medina* et de la ville européenne, et cela pour «des raisons politiques, économiques, sanitaires, éditaires et esthétiques...».

Des lois spéciales ont dû être mises en place (lois sur les plans d'alignements, sur l'expropriation par zone...). Il fallait créer des villes modernes indépendantes et autonomes à l'image des villes françaises. L'idée que l'on s'attachera à démontrer à travers l'analyse du projet urbain dans les grandes villes marocaines est cette relation étroite qui existe entre le projet de ville et le projet politique. Ces deux concepts ont été pensés simultanément dans une perspective unique de représentation d'un idéal politique et social.

C - Le rôle du système de parcs dans la planification des villes nouvelles.

Il s'agit de révéler le rôle fondamental du «système de parcs» dans le projet urbain. Ce concept, développé par les américains, définit la répartition et l'étendue de l'ensemble des espaces libres, des parcs et jardins publics dans la ville. Ce «système de parcs» est matérialisé par un plan d'ensemble dans lequel les espaces publics sont indiqués par «tâches» qui restent des indications schématiques ne montrant que l'étendue, la répartition et la liaison de ces espaces entre eux. Dans son étude réalisée en 1913 sur les «réserves à prévoir et à constituer aux abords et à l'intérieur des villes impériales», J.C .N. Forestier, alors conservateur des Promenades et plantations de la ville de Paris, reprend ce concept de «système d'espaces libres» dont il énonça les principes en 1906 dans son ouvrage «Grandes Villes et systèmes de parcs». Il définit un nouveau mode de construction de la ville qui consiste à concevoir le système de parcs non plus comme complément du plan de ville (1906) mais simultanément. C'est ce nouveau concept de planification qui sera expérimenté au Maroc, marquant ainsi un tournant dans l'histoire de l'urbanisme aussi bien au Maroc qu'en France. Afin de mieux comprendre en quoi consiste ce «système de parcs», nous mettrons en parallèle, dans chacune des grandes villes (Casablanca, Rabat, Fes, Meknès et Marrakech), les principes d'aménagement des espaces publics et le mode de construction des nouvelles cités européennes. Il s'agit de rendre compte de l'application de ce «système de parcs» dans les différents plans d'urbanisme dressés par H. Prost, responsable de la planification des nouvelles villes du Protectorat. Ainsi, pour chaque ville, l'objectif sera d'établir une typologie des «espaces verts» (jardins publics, squares, avenues, ceintures de verdure...) et de dégager leur point commun et leur spécificité dans le contexte général de la politique urbaine.

D - Rabat : ville cité-jardin.

En comparaison avec les autres cités chérifiennes, la capitale se pose comme le modèle de ville idéale où le «système des espaces publics» occupe une place fondamentale dans la structure de la ville. Il s'agit de développer le concept de cité-jardin propre à Rabat. Dans un premier temps, nous analyserons le projet urbain par rapport au paysage existant (rapport entre la ville nouvelle, la médina, les remparts, la vallée du Bou-Regreg, l'Océan Atlantique, les ruines du Schella...). Nous décrirons, ensuite, l'ensemble du patrimoine végétal de la capitale. Il s'agira de répertorier les différents types d'espaces plantés. À savoir :

- Les jardins d'essais et d'acclimatation : le *jardin d'Essais*.
- Les jardins pour voir la ville, autour des terrains de stade et de jeux : le *parc du Belvédère*.
- Les jardins «tampon» entre la médina et les quartiers européens : le *parc du Triangle de vue*.
- Les jardins clos, à l'intérieur des enceintes de la ville ancienne : le *jardin des Oudalas*.
- Les «Ceintures de verdure» : boisements (Agdal), squares, plantations d'alignements...
- la cité-jardin de la Résidence et du quartier administratif : une cité dans la ville, «la colline sacrée», un modèle d'urbanisme, une organisation judicieuse des espaces publics (voirie, cheminements piétons, plantations extérieures) et les espaces privés (bâtiments administratifs, riads...).

L'objectif est de révéler cette dimension territoriale et urbanistique des parcs et jardins publics de la capitale.

E - Analyse critique

La dernière partie de l'étude portera sur les limites de cette recherche. Un certain nombre de questions se posent notamment en ce qui concerne l'identité de ces espaces publics dans la société urbaine d'aujourd'hui. Quelle place faut-il accorder au passé ? Peut-on parler d'une mémoire du lieu ? Comment la société marocaine actuelle peut-elle s'approprier ces lieux appartenant à l'histoire du Protectorat ? Quelles sont les aspirations des différents groupes sociaux ?